

Département de la Corrèze
COMMUNE DE LE PESCHER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 octobre 2022

Membres en exercice : 10	
Présents	8
Procurations	1
Abstentions	0
Votants	9
Pour	5
Contre	4

L'an deux mil vingt-deux, le 4 octobre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de LE PESCHER, sous la présidence de Monsieur GALINON Éric, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2022

Présents : GALINON Éric – LAROCHE Vincent – DRÉON Sylvie - BROUSSOLLE Alain – JOUVENEL Lamduan – LAROCHE Bernard – RATHONIE Méric - REYGNER Laure

Absents : PARILLAUD Yoann (procuration à BROUSSOLLE Alain) – MARSALLON Olivier

Secrétaire de séance : RATHONIE Méric

Délibération n° 2022-47 : Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour des cours de Zumba.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de la salle polyvalente entre la commune de Le Pescher et Madame Stéphanie FÉDIDE pour des cours de Zumba à compter de septembre 2022 à juillet 2023.

La commune de Le Pescher s'engage à mettre à disposition la salle polyvalente à Madame Stéphanie FÉDIDE moyennant la somme de 15 € par mois pendant 11 mois soit de septembre 2022 à juillet 2023. Il appartiendra à la commune de facturer cette mise à disposition sur la base d'un titre de recettes émis en début de mois.

En contrepartie, Madame Stéphanie FÉDIDE s'engage à rendre les lieux propres après chaque utilisation et à être responsable de la sécurité de la salle polyvalente. Elle doit également souscrire une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant toute la période où le local est mis à sa disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle polyvalente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Éric GALINON



Le secrétaire,

Méric RATHONIE

Transmise au Contrôle de légalité et affichée : - 7 OCT. 2022